

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

## **DELIBERATION DD2020\_052**

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 17 juillet 2020

**LE 23 juillet 2020**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
M. Jacques AUZOU

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	69
Votants	83
Pouvoirs	14

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE L'ISLE EN PÉRIGORD**

#### **PRESENTS :**

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COLBAC, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. VIROL, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUX, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. PIERRE NADAL, M. FARGÉ, M. BELLOTEAU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO

#### **POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. CADET  
M. MALLET donne pouvoir à M. LEGAY  
Mme TOULAT donne pouvoir à M. PROTANO  
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS donne pouvoir à Mme GONTHIER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. GASCHARD  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. CIPIERRE  
M. NARDOU donne pouvoir à M. DOBBELS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. CAREME  
Mme REYS donne pouvoir à Mme COURAULT

## DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU GRAND PÉRIGUEUX AU SEIN DE L'ISLE EN PÉRIGORD

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

**Considérant que** le Grand Périgueux est compétent en matière d'élaboration des documents d'urbanisme tel que le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

**Que** le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est l'outil de conception et de mise en œuvre d'une planification d'urbanisme stratégique intercommunale, à l'échelle d'un large bassin de vie ou d'une aire urbaine

**Que** par arrêté du 25 mars 2015, le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de la Vallée de l'Isle en Périgord a été validé par Monsieur le Préfet. Outre le Grand Périgueux, son périmètre comprend les EPCI suivants :

- la communauté Isle Vern et Salembre.
- la communauté Isle et Crempse en Périgord
- la communauté de communes Isle double Landais.

**Que** conformément à l'article L122.4 du code de l'Urbanisme, le SCOT est élaboré par un syndicat mixte constitué des communes et des EPCI compétents compris dans son périmètre.

**Que** c'est ainsi qu'a été institué le syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord, en ajoutant à ses missions les prérogatives antérieurement confiées à l'association du Pays de la Vallée de l'Isle.

**Considérant que** les statuts du Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord approuvés par l'ensemble des EPCI fixent les compétences qui lui ont été transférées à titre obligatoire comme le SCOT et à titre facultatif.

**Que** pour la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, les compétences exercées par le syndicat sont :

- **Autre titre de l'aménagement de l'espace :**
  - Élaborer, approuver, mettre en œuvre, réviser, modifier et évaluer le SCOT
  - Animation et conduite des études préalables à la définition d'un projet de territoire en vue de la signature des procédures contractuelles
  - Contractualiser, coordonner, animer et évaluer des politiques contractuelles concernant le syndicat
  - Répondre a des appels à projets concourant au développement territorial
  - Concevoir et mettre en œuvre des actions de communication
  - Mettre en œuvre des actions de valorisation du ou des savoir-faire locaux à l'échelle du syndicat
- **Au titre du développement économique :**
  - Porter des actions de développement à l'échelle du Syndicat

**Considérant que** le Pays de l'Isle étant un syndicat mixte, il est administré par un comité mixte composé de représentants des EPCI adhérents.

**Que** la répartition des sièges est la suivantes :

- Grand Périgueux : 25 sièges
- La communauté Isle Vern et Salembre : 11 sièges
- La communauté Isle et Crempse en Périgord : 8 sièges
- la communauté de communes Isle double Landais : 7 sièges

**Que** dans ce cadre le Grand Périgueux dispose donc de 25 représentants titulaires et 25 suppléants.

**Que** peuvent être désignés des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux.

**Que** pour une bonne cohérence de la politique communautaire, et compte tenu des compétences exercées, fortement imbriquées avec celles de l'agglomération en matière développement territorial et d'aménagement de l'espace, il est proposé de désigner des conseillers communautaires.

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide de désigner les représentants de Grand Périgueux au syndicat mixte du Pays de l'Isle en Périgord suivants :

<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
DOBELS Stéphane	NARDOU Thierry
BOUCAUD Christelle	MARCHAND Anne
BOURGEOIS Richard	DOAT Gatiene
VADILLO Floran	COURAULT Martine
PERPEROT Philippe	MOTARD Gilles
BUFFIERE Alain	LE MAO Daniel
DELCROS Rodolphe	LAVITOLA Emeric
BELLOTEAU Vincent	MARSAC Jacques
REYS Hélène	TOULAT Céline
PARVAUD Jean	FAVARD Marion
MALLET Jean Luc	FRANCESINI Hélène
NOYER Jean Luc	DUPUY Catherine
FOUCHIER Nils	JAUBERTIE Pierre
MASSOUBRE-MAREILLAUD Cécile	LANDON Nathalie
MARC Didier	FARGE Charles
DENIS Claude	COURNIL Alain

KERGOAT Marie Claude

ARNAUD

PASSERIEUX Jean Pierre

DUVERNEUIL Patricia

MARTY Alain

MOISSAT Franck

LEGAY Emmanuel

LECOMTE Christian

GUILLEMET Patrick

REYNET Daniel

SERRE Pascal

DUPEYRAT Valérie

VIROL Jean Paul

CADET Michel

GASCHARD Dominique

CHAPOUL Denis

LONGUEVILLE-PATEYAS Sylvie

TALLET Clovis

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 31 juillet 2020	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 31 juillet 2020	Périgueux, le 31 juillet 2020
	Le Président, Jacques AUZOU